



Gestion différenciée des espaces verts

Changeons de CULTURES !

La gestion différenciée est l'un des outils de maintien de la biodiversité par le "respect des équilibres naturels dans le cadre de la gestion des espaces verts urbains et ruraux". Au-delà d'une technique environnementale, la gestion différenciée répond à des enjeux sociaux et économiques pour les territoires qui la mettent en place. En effet, ce mode de gestion prend en compte le potentiel écologique et différencie les pratiques d'entretien suivant l'usage des espaces par les habitants. Cette technique joue ainsi le rôle d' "adjuvant" écologique à la prise en compte des enjeux sociaux du besoin de nature.

La Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio en 1992 reconnaît le monde du vivant comme fondement du développement durable. La Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) place à sa juste valeur son "enjeu vital pour les sociétés humaines par les biens et services qu'elle procure". La finalité globale de la stratégie est clairement de stopper la perte de biodiversité. "Cette finalité est déclinée pour chacune des composantes essentielles du vivant : les gènes, les espèces, les habitats, les écosystèmes, et leur traduction dans une trame écologique" (Source SNB). Il s'agit dans l'application de cette stratégie de changer radicalement de focales pour rendre les politiques existantes plus pertinentes et plus efficaces au regard de la préservation de la biodiversité.

L'érosion de la biodiversité du Nord Pas-de-Calais, liée au développement des activités humaines, à une périurbanisation croissante et aux pratiques agricoles intensives, s'accélère. L'état des lieux de la faune et de la flore régionales indique qu'il faut dès maintenant modifier nos modes de consommation, de développement et de gestion des espaces de nature.

La fragmentation des espaces naturels (la forêt de Mormal serait divisée en quelques 5 000 morceaux !) est en grande partie responsable de cet état de faits : la circulation des espèces, aussi bien animales que végétales, est gravement compromise, freinant ainsi leur renouvellement.

Le Nord Pas-de-Calais, région fortement urbanisée et industrialisée précocement souffre d'un manque de plus en plus prononcé en espaces naturels préservés. Or, le patrimoine naturel est synonyme de protection contre les risques naturels et la dégradation de la qualité de l'eau ; enfin, il signifie un cadre de vie agréable, sain, et propice aux loisirs.

Mais le Nord Pas-de-Calais est aussi une région qui aura été parmi les premières à expérimenter un nouveau mode de gestion des espaces verts, la gestion différenciée : c'est sur le récit de ces expérimentations que nous nous proposons de revenir, au moment où la Région inaugure sa politique de Trame Verte et Bleue régionale pour la préservation de la biodiversité, afin d'en retirer les enseignements et d'en proposer un aperçu méthodologique.

Dans sa démarche de développement durable, la Région Nord Pas-de-Calais s'est inscrite dans une stratégie de conservation de la biodiversité par la réalisation d'une trame verte et bleue régionale, qui se traduira à l'échelle locale. La démarche de réalisation de cette infrastructure naturelle implique, d'une part, un regard scientifique sur les espaces à préserver ou à renaturer, d'autre part d'inscrire ces espaces et leur connexion dans les documents de planification, au même titre qu'une infrastructure routière. La gestion différenciée représente l'un des outils de sa mise en œuvre, car elle complète le remailage écologique entre les espaces de nature en augmentant la biodiversité, et participe ainsi à l'objectif de conservation de la diversité biologique et aux critères d'usage et de besoins en espace de nature des habitants.

Préservation de la biodiversité et TRAME VERTE et BLEUE

"La Trame Verte et Bleue régionale s'appuie sur cinq objectifs :

- Reconquérir le paysage et renforcer l'attrait touristique
- Protéger les ressources naturelles
- Lutter contre le changement climatique par le développement de puits de carbone
- Sauvegarder la biodiversité par le remailage des milieux naturels
- Créer des fonctions économiques et sociales."

Source : Région Nord Pas-de-Calais , La Région et...
la trame verte et bleue, octobre 2005

LEXIQUE

Aménité : L'aménité se définit comme l'agrément procuré par la simple fréquentation d'un lieu. On peut parler de "besoin de nature", étant entendu que ce dernier mot recouvre des réalités très variables selon les personnes (du jardin à la forêt primaire...). Le concept d'aménité sous-entend un usage de l'espace non "consommateur", au sens où le fait de se sentir bien dans un environnement de qualité n'altère pas en soi cet environnement.

Source : Centre Régional de Phytosociologie,
Atlas Régional de la Trame Verte et Bleue, Cahier
méthodologique, Région Nord Pas-de-Calais,
2005

La finalité opérationnelle d'une trame verte et bleue est de reconnecter ces espaces de nature, afin de favoriser les échanges écologiques (faune, flore) et de redynamiser le renouvellement écologique.

Cependant, outre l'objectif de maintien de la biodiversité, la trame verte et bleue représente également un atout de durabilité du territoire par le renforcement de son attractivité, de son développement local et par l'augmentation de l'offre d'aménité pour le bien-être de sa population.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE, UNE PIERRE À L'ÉDIFICE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La gestion différenciée a relevé le défi de faire coexister harmonieusement les diverses fonctions : sociale, récréative, éducative, paysagère et écologique. Dans la mesure où cette technique favorise une augmentation des surfaces et des connexions des espaces de nature, elle constitue une réponse à l'un des besoins fondamentaux du citoyen : le contact avec la nature.

HISTOIRE DE GRANDE-SYNTHÉ

La réflexion sur la mise en place d'une gestion écologique des espaces verts de Grande-Synthe a débuté en 1990 dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21 de la commune et de l'initiative du technicien en charge des espaces verts. En parallèle, le contexte industriel environnant a naturellement guidé et impliqué les élus de la collectivité dans l'amélioration du cadre de vie de la population.

Par la suite, des déplacements de techniciens et d'élus, sur des sites pilotes en matière de gestion douce des espaces verts, se sont succédés afin de sensibiliser et d'échanger sur ces expériences. En 1995, la ville de Grande-Synthe se dote d'un programme de gestion d'un de ses sites emblématiques : le Puythouck.

Ce plan de gestion réalisé par un bureau d'étude extérieur devait atteindre trois objectifs :

- Favoriser une fréquentation diversifiée du Puythouck
- Conserver le patrimoine écologique existant et viser à une diversification maximale des secteurs naturels ;
- Maintenir ou améliorer les paysages naturels pour mieux caractériser la vocation particulière du Puythouck au sein de son environnement industriel.

Par rapport aux préconisations du plan de gestion, un plan de travail a été élaboré à court, moyen et long terme.

En 1997, suite à une réticence du personnel vis-à-vis des changements de pratiques, des parcelles d'expérimentation ont été mises en place au Puythouck. *"Conçue par le service espaces publics et nature, cette zone présente les différentes méthodes d'entretien des*

espaces verts et naturels que nous allions rencontrer sur l'ensemble de la commune. Ces parcelles sont destinées à servir de support théorique et pratique pour les formations de nos agents et le grand public."

A partir de 1997, la gestion différenciée a été mise en place progressivement, d'abord par un inventaire floristique de la commune effectué par un stagiaire de maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes. *"En effet, avant d'étendre la gestion différenciée sur l'ensemble de la commune, il était indispensable de faire un état des lieux, afin de définir la richesse du patrimoine végétal sauvage et d'en désigner son type de gestion."*

Puis de 1998 à 1999 se sont succédées les étapes de formation des agents, d'acquisition de matériels et de sensibilisation des habitants.

Coordonnées

Grande-Synthe

Mairie de Grande-Synthe
Services techniques
Place François Mitterrand
59 760 Grande-Synthe
Tél : 03 28 62 77 00

- 
- ❖ Les vertus de la fauche (en lieu et place de la traditionnelle tonte) ont été expérimentées sur cette parcelle à Grande Synthe. Elles ont permis d'observer l'augmentation de la biodiversité, en fonction de la périodicité plus ou moins fréquente des fauches.

Un espace vert urbain a plusieurs vocations pour la population, qu'il s'agisse de promenades familiales, de pratiques sportives, de recherche de calme et de tranquillité ou de découverte de la nature... Pour répondre à l'ensemble de ces usages, un espace vert se doit de receler une diversité de nature, qu'il s'agisse de plantes ou de papillons (de flore ou de faune) et d'une gestion saine d'un point de vue sanitaire. C'est pourquoi le mode de gestion de ces espaces doit être différent selon l'usage qui en sera fait par la population.

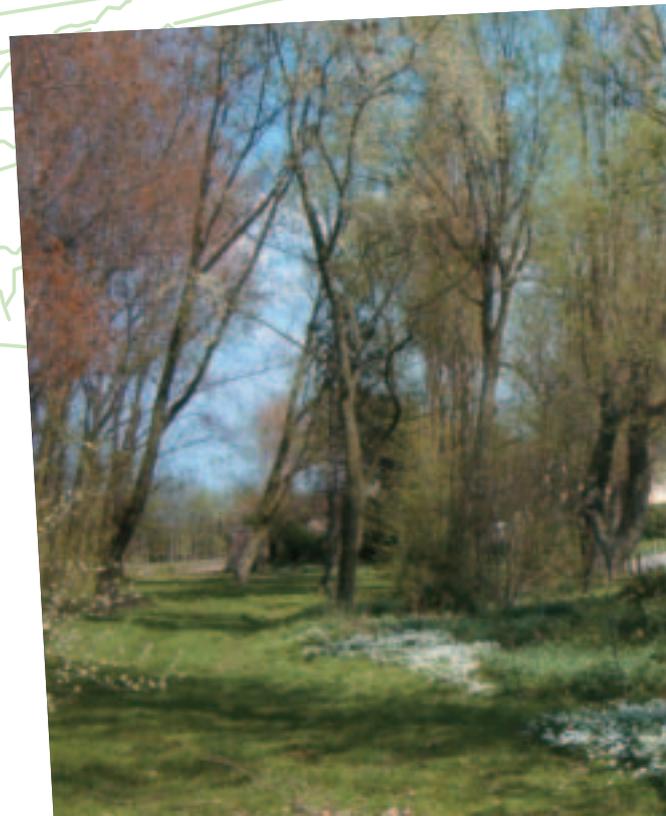
Une GESTION qui participe de l'ÉQUILIBRE naturel et humain

La gestion différenciée a notamment pour but de répondre à ces critères d'usage des espaces verts et à la préservation de la qualité des ressources naturelles (faune, flore, eau...).

La gestion différenciée se définit par la gestion écologique des espaces en fonction de leur usage. Considérant et accompagnant les potentialités des écosystèmes naturels, elle consiste à adapter l'entretien des espaces à la dynamique naturelle de chacun d'eux, mais aussi à leur vocation et à l'attente sociale qu'ils suscitent. Ainsi, la gestion différenciée préconise :

- **l'utilisation raisonnée de traitements phytosanitaires**, qui sont à l'origine d'une pollution de l'eau et de l'air, ainsi que d'effets sur la santé de la population et des agents techniques. L'utilisation d'intrants est remplacée par des moyens mécaniques et des pratiques respectueux du fonctionnement écologique du milieu.
- **la diversification des plantes et le retour à l'utilisation d'essences locales**, favorisent le développement du patrimoine naturel local qui sont plus résistants aux parasites éventuels.
- **une gestion très réduite sur certains sites naturels** type boisement, sans exclure une gestion de sécurité (notamment, les arbres morts dangereux pour des promeneurs).

Elle intègre de fait la **conservation de la diversité écologique et la préservation des ressources naturelles** (faune, flore, qualité des sols et de l'eau, ...) en favorisant les équilibres écologiques, la préservation de la qualité des eaux souterraines en utilisant très peu de produits phytosanitaires, et l'enrichissement biologique. **La gestion différenciée aide à la reconstitution des habitats naturels et établit des connexions**



➤ Exemple de l'aménagement naturel d'un lieu de passage pour les usagers.



biologiques dans la ville et ses espaces périphériques : parcs, jardins et squares, voiries, périmètres autour des bâtiments publics, de lieux d'habitations, d'établissements industriels et commerciaux, de cimetières, de campings, d'espaces naturels aménagés, de friches...

Pour les gestionnaires qui pratiquent cette gestion, il s'agit **d'adapter la gestion en fonction du milieu et du lieu** de la gestion horticole à la gestion naturelle. En effet une plante vivace qui consomme moins d'eau peut être un critère dans l'aménagement d'un espace urbain.

À titre d'exemple, la Ville de Grande-Synthe pratique désormais trois types de gestions qui répondent à la fois aux différents profils des usagers et aux caractéristiques naturelles des espaces. Ces trois types de gestion s'articulent grâce à des zones tampons :

- **La gestion horticole** est composée de plantes améliorées, adaptées au climat et au type de sol. Il s'agit souvent des espaces d'embellissement de la ville ou de circuits fleuris ou de prestige.
- **La gestion semi-naturelle** constitue une zone tampon entre les espaces urbains et naturels, comme les entrées de ville. Cette gestion, qui consiste principalement en une diminution de la fauche à deux fois par an, donne un aspect champêtre par le mélange de plantes fleuries.
- **La gestion naturelle** permet à la nature de s'exprimer spontanément, avec une intervention humaine dans la réalisation de cheminements ou d'observatoires, et de gestion visant l'expression optimale des espèces locales les plus rares. Il s'agit de milieux du type boisements, prairies, canaux, zones humides...

➤ Une illustration de la parfaite intégration de la nature en ville...

